

**DECISION PORTANT SIGNATURE DU CONTRAT DE MISE A DISPOSITION  
D'OUTILS BUDGETAIRES 012 EN MODE SAAS AVEC LA SOCIETE LOCAL  
NOVA**

**Fin N° 2024 - 192**

**Le Maire de MOISSAC,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

**Considérant** l'intérêt pour des services de la commune d'accéder à des outils budgétaires 012 en mode SAAS fournis par la société Local Nova,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 – OBJET**

D'accepter le contrat de mise à disposition d'outils budgétaires 012 en mode hébergé avec la société LOCAL NOVA S.A.S. – située 7 rue Levat – 34000 MONTPELLIER.

**ARTICLE 2 – MODALITES FINANCIERES**

Le coût de l'abonnement annuel est de : 3 240.00 € TTC

Le coût de la première année est de 6 600.00 € TTC, comprenant l'abonnement ainsi que les frais de configuration dont la reprise des données depuis 2021

**ARTICLE 3 – DUREE**

La durée du contrat d'abonnement est de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**ARTICLE 4 – FORMALITE**

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

**ARTICLE 5 – APPLICATION**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 12 décembre 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ